



Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Thermon Heat Transfer Compound Grade T-3

Numéro de la version: 2.0
Remplace la version de: 14.12.2015 (GHS 1)

Révision: 09.02.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Marque commerciale	Thermon Heat Transfer Compound Grade T-3
Numéro d'enregistrement (REACH)	non pertinent (mélange)
Identifiant unique de formulation (UFI)	J300-3035-F00D-CR7E

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes	Pour une utilisation dans le traçage électrique et diverses autres applications permettant de faciliter le transfert de la chaleur
Utilisations déconseillées	Ne pas utiliser pour des produits qui sont destinés au contact direct avec la peau.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Thermon Europe B.V.
Boezemweg 25
2641 KG Pijnacker
Boîte postale: 205
2640 AE
Pijnacker
Pays-Bas

Téléphone: +31 15 3615 370
e-mail: info@thermon.com
Site web: www.thermon.com

e-mail (personne compétente)

SDS@thermon.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Service d'information d'urgence +01 (800) 820-4328 / +01 (512) 396-5801 / +01 (713) 205-2690 (24h)

Centre antipoison		
Pays	Nom	Téléphone
France	ORFILA (INRS)	+ 33 (0) 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

Rubrique	Classe de danger	Catégorie	Classe et catégorie de danger	Mention de danger
3.2	corrosion cutanée/irritation cutanée	1	Skin Corr. 1	H314
3.3	lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux	1	Eye Dam. 1	H318
3.8R	toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (irritation des voies respiratoires)	3	STOT SE 3	H335

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.



Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Thermon Heat Transfer Compound Grade T-3

Numéro de la version: 2.0
Remplace la version de: 14.12.2015 (GHS 1)

Révision: 09.02.2021

Les principaux effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Corrosion cutanée provoque des lésions cutanées irréversibles, telles qu'une nécrose visible au travers de l'épiderme et dans le derme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

- mention Danger
d'avertissement

- pictogrammes

GHS05, GHS07



- mentions de danger

H314

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H335

Peut irriter les voies respiratoires.

- conseils de prudence

P264

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P303+P361+P353

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P403+P233

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P501

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- composants dangereux pour l'étiquetage

Silicic acid, sodium salt - powders of molar ratio MR > 2.6

2.3 Autres dangers

Les dangers découlant de ce produit sont essentiellement présents lorsque le produit est à l'état non durci. Une fois durci, le composé est non dangereux ; toutefois la poussière susceptible d'être produite par des perturbations mécaniques peut être dangereuse. Le produit non durci est une pâte visqueuse. Le produit durcit lentement lors d'une exposition à l'air ou plus rapidement lors d'une exposition à la chaleur.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non pertinent (mélange)

3.2 Mélanges

Suivant notre connaissance actuelle du fournisseur, le produit ne contient aucun autre ingrédient classé qui contribue au classement de la substance et qui par conséquent nécessite d'être mentionné dans cette section.

Nom de la substance	Identificateur	%M	Classification selon SGH	Pictogrammes	Notes
Silicic acid, sodium salt - powders of molar ratio MR > 2.6	No CAS 1344-09-8 No CE 215-687-4	25 - < 50	Skin Irrit. 2 / H315 Eye Irrit. 2 / H319 STOT SE 3 / H335		



Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Thermon Heat Transfer Compound Grade T-3

Numéro de la version: 2.0
Remplace la version de: 14.12.2015 (GHS 1)

Révision: 09.02.2021

Nom de la substance	Identificateur	%M	Classification selon SGH	Pictogrammes	Notes
	No d'enreg. REACH 01-2119448725- 31-xxxx				

Remarques

Pour le texte intégral des phrases H: voir la RUBRIQUE 16. Tous les pourcentages indiqués sont des pourcentages en poids, sauf indication contraire.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Notes générales

Ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. Éloigner la victime de la zone de danger. En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche. Ne pas étirer les vêtements. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin.

Après inhalation

Fournir de l'air frais. En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Dans les cas de l'irritation des voies respiratoires consulter un médecin.

Après contact cutané

Ne pas étirer les vêtements. Laver abondamment à l'eau et au savon. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Après contact oculaire

Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 15 minutes à l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'inhalation

Peut irriter les voies respiratoires.

En cas de contact avec la peau

Provoque une irritation cutanée.

En cas de contact avec les yeux

Provoque une sévère irritation des yeux.

En cas d'ingestion

Peut provoquer une irritation gastro-intestinale.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pour des conseils spécialisés, les médecins doivent contacter le Centre Antipoisons.



Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Thermon Heat Transfer Compound Grade T-3

Numéro de la version: 2.0
Remplace la version de: 14.12.2015 (GHS 1)

Révision: 09.02.2021

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

L'eau pulvérisée; Mousse résistant aux alcools; Poudre d'extincteur à sec; Dioxyde de carbone (CO₂)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, des vapeurs et fumées peuvent être produites. Le produit est non combustible.

5.3 Conseils aux pompiers

Tenir les récipients au frais en les arrosant d'eau. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

Équipements de protection particuliers des pompiers

Appareil respiratoire autonome (EN 133). Vêtement de protection standard pour les pompiers.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Mettre les personnes à l'abri. Aérer la zone touchée.

Pour les secouristes

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts.

Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

À l'état non durci, le matériau est une pâte visqueuse. Le composé est soluble dans l'eau et peut être dilué avec de l'eau. Le composé durcira, s'il n'est pas dilué, à l'air. Le durcissement est accéléré par l'application de chaleur. À l'état durci, grattez, ciselez ou meulez les zones et récupérez les résidus secs. Recueillir dans un récipient fermé. Ce matériau et son contenant doivent être éliminés de manière sûre et conformément à la législation locale.

Méthodes de confinement

Utilisation des matériaux adsorbants.

Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. À l'état non durci, le matériau est une pâte visqueuse. Le composé est soluble dans l'eau et peut être dilué avec de l'eau. Le composé durcira, s'il n'est pas dilué, à l'air. Le durcissement est accéléré par l'application de chaleur. À l'état durci, grattez, ciselez ou meulez les zones et récupérez les résidus secs. Recueillir dans un récipient fermé. Ce matériau et son contenant doivent être éliminés de manière sûre et conformément à la législation locale.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.



Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Thermon Heat Transfer Compound Grade T-3

Numéro de la version: 2.0
Remplace la version de: 14.12.2015 (GHS 1)

Révision: 09.02.2021

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandations

- mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Utilisation d'une ventilation locale et générale. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

- manipulation de substances ou de mélanges incompatibles

Ne pas mélanger avec des acides.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Lavez les mains après chaque utilisation. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. Ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Gérer les risques associés

- substances ou mélanges incompatibles

Conserver à l'écart des lessives, métaux lourds et ses sels, réducteurs, composés d'ammonium, acides.

Maîtriser les effets

Protéger contre l'exposition externe tel(s) que

Températures hautes. Rayonnement UV/la lumière naturelle.

Considération des autres conseils

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker séparément des acides, des métaux réactifs et des sels d'ammonium. Stocker dans des contenants en acier ou en plastique propres. Ne pas stocker dans des conteneurs en aluminium, fibre de verre, cuivre, laiton, zinc ou acier galvanisé.

- conception particulière des locaux ou des réservoirs de stockage

- température de stockage Température ambiante

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Il n'y a aucune information additionnelle.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites nationales

Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)									
Pays	Nom de l'agent	No CAS	Identificateur	VME [ppm]	VME [mg/m ³]	VLCT [ppm]	VLCT [mg/m ³]	Mention	Source
FR	kaolin	1332-58-7	VME		10				INRS
FR	graphite	7782-42-5	VME		2			r	INRS

Mention

r fraction alvéolaire

VLCT valeur limite court terme (limite d'exposition à court terme): valeur limite au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition et qui se rapporte à une période de quinze minutes (sauf indication contraire)

VME valeur limite de moyenne d'exposition (limite d'exposition à long terme): mesuré ou calculé par rapport à une période de référence de huit heures, moyenne pondérée dans le temps (sauf indication contraire)



Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Thermon Heat Transfer Compound Grade T-3

Numéro de la version: 2.0
Remplace la version de: 14.12.2015 (GHS 1)

Révision: 09.02.2021

DNEL/DMEL/PNEC pertinents et autres seuils d'exposition

DNEL pertinents des composants du mélange						
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Objectif de protection, voie d'exposition	Utilisé dans	Durée d'exposition
Silicic acid, sodium salt - powders of molar ratio MR > 2.6	1344-09-8	DNEL	1,59 mg/kg	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
Silicic acid, sodium salt - powders of molar ratio MR > 2.6	1344-09-8	DNEL	5,61 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
Silicic acid, sodium salt - powders of molar ratio MR > 2.6	1344-09-8	DNEL	0,8 mg/kg	homme, oral	consommateur (ménages privés)	chronique - effets systémiques
Silicic acid, sodium salt - powders of molar ratio MR > 2.6	1344-09-8	DNEL	0,8 mg/kg	homme, cutané	consommateur (ménages privés)	chronique - effets systémiques
Silicic acid, sodium salt - powders of molar ratio MR > 2.6	1344-09-8	DNEL	1,38 mg/m ³	homme, par inhalation	consommateur (ménages privés)	chronique - effets systémiques

PNEC pertinents des composants du mélange						
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Organisme	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
Silicic acid, sodium salt - powders of molar ratio MR > 2.6	1344-09-8	PNEC	7,5 mg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
Silicic acid, sodium salt - powders of molar ratio MR > 2.6	1344-09-8	PNEC	1 mg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
Silicic acid, sodium salt - powders of molar ratio MR > 2.6	1344-09-8	PNEC	348 mg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
Silicic acid, sodium salt - powders of molar ratio MR > 2.6	1344-09-8	PNEC	7,5 mg/l	organismes aquatiques	eau	rejets discontinus

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Fournir une ventilation d'extraction générale et locale adéquate.

Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

Protection des yeux/du visage



Utilisation des lunettes de protection avec une protection sur les côtés (EN 166).

Protection de la peau

Vêtements de protection (EN 340 & EN ISO 13688).



Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Thermon Heat Transfer Compound Grade T-3

Numéro de la version: 2.0
Remplace la version de: 14.12.2015 (GHS 1)

Révision: 09.02.2021

- protection des mains



Porter des gants appropriés. Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- type de matière

PVC: polychlorure de vinyle, PE: polyéthylène, NP: néoprène, Caoutchouc nitrile/butadiène, EVAL: Ethyl vinyl alcohol laminate , Vinyle

- épaisseur de la matière

Utiliser des gants avec un minimum épaisseur de la matière: $\geq 0,38$ mm.

- délai normal ou minimal de rupture de la matière constitutive du gant

Utiliser des gants avec un minimum délai normal ou minimal de rupture de la matière constitutive du gant: >480 minutes (perméation: niveau 6).

- mesures de protection diverse

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Prévoir des fontaines oculaires et des douches de sécurité au travail.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. P3 (filtre au moins 99,95 % des particules atmosphériques, code couleur: blanc).

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Prendre les précautions appropriées pour éviter une libération incontrôlée dans l'environnement. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide (pâte)
Couleur	gris anthracite
Odeur	caractéristique
Point de fusion/point de congélation	0 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	101 - 102 °C à 760 mmHg
Inflammabilité	non combustible
Limites inférieure et supérieure d'explosion	LIE: LSE: non déterminé
Point d'éclair	non déterminé
Température d'auto-inflammabilité	non déterminé
Température de décomposition	non pertinent



Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Thermon Heat Transfer Compound Grade T-3

Numéro de la version: 2.0
Remplace la version de: 14.12.2015 (GHS 1)

Révision: 09.02.2021

(valeur de) pH	10 - 12
Viscosité cinématique	non déterminé
Solubilité(s)	
Solubilité dans l'eau	50 % soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	cette information n'est pas disponible
Pression de vapeur	156 mmHg à 61,5 °C
Densité	non déterminé
Densité relative	1,6 (eau = 1)
Caractéristiques des particules	non pertinent (liquide)

9.2 Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique	classes de danger selon SGH (dangers physiques): non pertinent
Autres caractéristiques de sécurité	il n'y a aucune information additionnelle

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Cette matière n'est pas réactive dans des conditions d'ambiance normales.

10.2 Stabilité chimique

Le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

10.4 Conditions à éviter

Une température élevée provoquera un effet de durcissement, souhaité pour l'utilisation du produit. Il n'y a pas d'effet connu sur le matériau en cas d'exposition à la lumière ou aux chocs.

10.5 Matières incompatibles

Le composé non durci se transforme en gel et génère de la chaleur lorsqu'il est mélangé avec de l'acide. Le composé peut réagir avec des sels d'ammonium, ce qui entraîne la production de gaz ammoniac. Le composé peut réagir avec des résidus de sucre pour former du monoxyde de carbone.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. Le composé peut se décomposer lorsqu'il est mélangé avec des acides libérant de l'acide silicique.



Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Thermon Heat Transfer Compound Grade T-3

Numéro de la version: 2.0
Remplace la version de: 14.12.2015 (GHS 1)

Révision: 09.02.2021

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

Procédure de classification

La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)

Toxicité aiguë

N'est pas classé comme toxicité aiguë.

- toxicité aiguë des composants du mélange

Toxicité aiguë des composants du mélange					
Nom de la substance	No CAS	Voie d'exposition	Effet	Valeur	Espèce
Silicic acid, sodium salt - powders of molar ratio MR > 2.6	1344-09-8	oral	LD50	3.400 mg/kg	rat

Corrosion/irritation cutanée

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

Mutagénicité sur cellules germinales

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

Cancérogénicité

N'est pas classé comme cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

Autres informations

Les dangers découlant de ce produit sont essentiellement présents lorsque le produit est à l'état non durci. Une fois durci, le composé est non dangereux ; toutefois la poussière susceptible d'être produite par des perturbations mécaniques peut être dangereuse. Une fois durci, le composé est non dangereux. Le découpage, le broyage, le concassage ou le forage du composé durci peuvent générer de la poussière contenant de la silice, du graphite, et/ou un colorant inorganique. Cette poussière peut irriter le nez, la gorge et les voies respiratoires. Toute exposition à des niveaux supérieurs aux valeurs d'exposition admissibles peut causer toux, éternuements, douleurs thoraciques, essoufflement, inflammation des muqueuses et symptômes de la grippe. Des maladies respiratoires préexistantes peuvent être aggravées lorsque la personne concernée est en présence de poussière.

11.2 Informations sur les autres dangers

Il n'y a aucune information additionnelle.



Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Thermon Heat Transfer Compound Grade T-3

Numéro de la version: 2.0
Remplace la version de: 14.12.2015 (GHS 1)

Révision: 09.02.2021

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

N'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

Toxicité aquatique (aiguë) des composants du mélange					
Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
Silicic acid, sodium salt - powders of molar ratio MR > 2.6	1344-09-8	LC50	1.108 mg/l	poisson	96 h
Silicic acid, sodium salt - powders of molar ratio MR > 2.6	1344-09-8	EC50	1.700 mg/l	invertébrés aquatiques	48 h
Silicic acid, sodium salt - powders of molar ratio MR > 2.6	1344-09-8	ErC50	>345,4 mg/l	algue	72 h
Silicic acid, sodium salt - powders of molar ratio MR > 2.6	1344-09-8	NOEC	348 mg/l	poisson	96 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Ce matériau n'est pas persistant dans les systèmes aquatiques. Son pH est élevé (non dilué et/ou non neutralisé), ce qui est extrêmement nocif pour la vie aquatique. Le matériau dilué se dé-polymérise rapidement pour donner de la silice dissoute (non distinguable de la silice dissoute naturelle). Il ne contribue pas à la DBO. Ce matériau ne se bioaccumule pas sauf dans les espèces qui utilisent la silice comme matériau de structure comme les éponges siliceuses et les diatomées. L'ajout d'un excès de silice dissoute au-delà des concentrations limites ne stimulera pas la croissance des populations de diatomées. Ni la silice ni le sodium ne se bio-concentreront sensiblement le long de la chaîne alimentaire.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Des données ne sont pas disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Des données ne sont pas disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est énuméré.

12.7 Autres effets néfastes

L'alcalinité de ce matériau aura un effet local sur les écosystèmes sensibles aux changements du pH.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le composé durci dans une installation de traitement des déchets industriels ou une décharge disposant des permis appropriés. En variante, le composé durci peut être éliminé dans une installation d'incinération de déchets ayant les autorisations appropriées. Empêcher les rejets dans les cours d'eau ou les réseaux d'égouts.

Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éviter le rejet dans l'environnement.

Traitement des déchets des conteneurs/emballages

Il s'agit de déchets dangereux; seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par exemple selon ADR). Des emballages complètement vides peuvent être recyclés. Manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.



Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Thermon Heat Transfer Compound Grade T-3

Numéro de la version: 2.0
Remplace la version de: 14.12.2015 (GHS 1)

Révision: 09.02.2021

Remarques

Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification** non soumis aux règlements sur le transport
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** pas attribué
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport** aucune
- 14.4 Groupe d'emballage** pas attribué
- 14.5 Dangers pour l'environnement** pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**
Il n'y a aucune information additionnelle.
- 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**
Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.

Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN) - informations supplémentaires

pas attribué

Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) - informations supplémentaires

Non soumis à l'IMDG.

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR) - informations supplémentaires

Non soumis à l'OACI-IATA.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dispositions pertinentes de l'Union européenne (UE)

Restrictions selon REACH, Annexe XVII

Nom	Nom selon l'inventaire	Restriction	No
Thermon Heat Transfer Compound Grade T-3	ce produit répond aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE	R3	3

Légende

R3

- Ne peuvent être utilisés:
 - dans des articles décoratifs destinés à produire des effets de lumière ou de couleur obtenus par des phases différentes, par exemple dans des lampes d'ambiance et des cendriers,
 - dans des farces et attrapes,
 - dans des jeux destinés à un ou plusieurs participants ou dans tout article destiné à être utilisé comme tel, même sous des aspects décoratifs.
- Les articles non conformes aux exigences du paragraphe 1 ne peuvent être mis sur le marché.
- Ne peuvent être mis sur le marché s'ils contiennent un colorant, excepté pour des raisons fiscales, un parfum ou les deux et:
 - s'ils peuvent être utilisés comme combustible dans des lampes à huile décoratives destinées au grand public,
 - s'ils présentent un danger en cas d'aspiration et sont étiquetés R65 ou H304.
- Les lampes à huile décoratives destinées au grand public ne peuvent être mises sur le marché que si elles sont conformes à la norme européenne sur les lampes à huiles décoratives (EN 14059) adoptée par le Comité européen de normalisation (CEN).
- Sans préjudice de l'application d'autres dispositions communautaires relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des substances et mélanges dangereux, les fournisseurs veillent à ce que les produits qu'ils mettent sur le marché respectent les exigences



Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Thermon Heat Transfer Compound Grade T-3

Numéro de la version: 2.0
Remplace la version de: 14.12.2015 (GHS 1)

Révision: 09.02.2021

Légende

suivantes:

- l'emballage des huiles lampantes étiquetées avec R65 ou H304 et destinées au grand public porte la mention ci-après, inscrite de manière lisible et indélébile: «Tenir les lampes remplies de ce liquide hors de portée des enfants» et, à compter du 1er décembre 2010, «L'ingestion d'huile, même en petite quantité ou par succion de la mèche, peut causer des lésions pulmonaires potentiellement fatales»;
 - l'emballage des allume-feu liquides étiquetés avec R65 ou H304 et destinés au grand public porte, à compter du 1er décembre 2010, la mention ci-après, inscrite de manière lisible et indélébile: «Une seule gorgée d'allume-feu peut causer des lésions pulmonaires potentiellement fatales»;
 - les huiles lampantes et les allume-feu liquides étiquetés avec R65 ou H304 et destinés au grand public sont conditionnés dans des récipients noirs opaques d'une capacité qui ne peut excéder un litre, à compter du 1er décembre 2010.
6. Au plus tard le 1er juin 2014, la Commission invite l'Agence européenne des produits chimiques à élaborer un dossier, conformément à l'article 69 du présent règlement, en vue de l'interdiction éventuelle des huiles lampantes et des allume-feu liquides étiquetés avec R65 ou H304 et destinés au grand public.
7. Les personnes physiques ou morales qui mettent sur le marché, pour la première fois, des huiles lampantes et des allume-feu liquides étiquetés avec R65 ou H304 communiquent, pour le 1er décembre 2011, puis sur une base annuelle, à l'autorité compétente de l'État membre concerné des informations sur les produits de substitution pour les huiles lampantes et les allume-feu liquides étiquetés avec R65 ou H304. Les États membres mettent ces données à la disposition de la Commission.

Liste des substances soumises à autorisation (REACH, Annexe XIV) / SVHC - liste des candidats

Aucun des composants n'est énuméré.

Directive Seveso

2012/18/UE (Seveso III)			
No	Substance dangereuse/catégories de danger	Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas et au seuil haut	Notes
	pas attribué		

Règlement 166/2006/CE concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants (PRTR)

Aucun des composants n'est énuméré.

Directive-cadre sur l'eau (DCE)

Aucun des composants n'est énuméré.

Règlement 98/2013/UE sur la commercialisation et l'utilisation de précurseurs d'explosifs

Aucun des composants n'est énuméré.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour le mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indication des modifications (fiche révisée de données de sécurité)

Rubrique	Inscription ancienne (texte/valeur)	Inscription courante (texte/valeur)
1.1		Identifiant unique de formulation (UFI): J300-3035-F00D-CR7E
1.2		Utilisations déconseillées: Ne pas utiliser pour des produits qui sont destinés au contact direct avec la peau.



Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Thermon Heat Transfer Compound Grade T-3

Numéro de la version: 2.0

Remplace la version de: 14.12.2015 (GHS 1)

Révision: 09.02.2021

Rubrique	Inscription ancienne (texte/valeur)	Inscription courante (texte/valeur)
1.3	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: Thermon Europe B.V. Boezemweg 25 2641 KG Pijnacker boîte postale: 205 2640 AE Pays-Bas Téléphone: +31 15 3615 316 Téléfax: e-mail: info@thermon.com Site web: www.thermon.com	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: Thermon Europe B.V. Boezemweg 25 2641 KG Pijnacker Boîte postale: 205 2640 AE Pijnacker Pays-Bas Téléphone: +31 15 3615 370 e-mail: info@thermon.com Site web: www.thermon.com
1.4		Service d'information d'urgence: +01 (800) 820-4328 / +01 (512) 396-5801 / +01 (713) 205-2690 (24h)
2.1	Remarques: Pour le texte intégral des phrases H: voir la RUBRIQUE 16.	
2.1	Informations additionnelles sur les dangers: Les dangers découlant de ce produit sont essentiellement présents lorsque le produit est à l'état non durci. Une fois durci, le composé est non dangereux ; toutefois la poussière susceptible d'être produite par des perturbations mécaniques peut être dangereuse.	
2.1		Les principaux effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement: Corrosion cutanée provoque des lésions cutanées irréversibles, telles qu'une nécrose visible au travers de l'épiderme et dans le derme.
2.2	Mention d'avertissement: Attention	- mention d'avertissement: Danger
2.2		- composants dangereux pour l'étiquetage: Silicic acid, sodium salt - powders of molar ratio MR > 2.6
2.3	Autres dangers: Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.	Autres dangers: Les dangers découlant de ce produit sont essentiellement présents lorsque le produit est à l'état non durci. Une fois durci, le composé est non dangereux ; toutefois la poussière susceptible d'être produite par des perturbations mécaniques peut être dangereuse. Le produit non durci est une pâte visqueuse. Le produit durcit lentement lors d'une exposition à l'air ou plus rapidement lors d'une exposition à la chaleur.
2.3		Résultats des évaluations PBT et vPvB: Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.
3.2	Mélanges	Mélanges: Suivant notre connaissance actuelle du fournisseur, le produit ne contient aucun autre ingrédient classé qui contribue au classement de la substance et qui par conséquent nécessite d'être mentionné dans cette section.
3.2		Remarques: Pour le texte intégral des phrases H: voir la RUBRIQUE 16. Tous les pourcentages indiqués sont des pourcentages en poids, sauf indication contraire.



Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Thermon Heat Transfer Compound Grade T-3

Numéro de la version: 2.0

Révision: 09.02.2021

Remplace la version de: 14.12.2015 (GHS 1)

Rubrique	Inscription ancienne (texte/valeur)	Inscription courante (texte/valeur)
4.1	<p>Notes générales: Ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. Éloigner la victime de la zone de danger. Tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.</p>	<p>Notes générales: Ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. Éloigner la victime de la zone de danger. En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche. Ne pas étirer les vêtements. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin.</p>
4.1	<p>Après inhalation: En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. Dans les cas de l'irritation des voies respiratoires consulter un médecin. Fournir de l'air frais.</p>	<p>Après inhalation: Fournir de l'air frais. En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Dans les cas de l'irritation des voies respiratoires consulter un médecin.</p>
4.1	<p>Après contact cutané: Enlever avec précaution les particules déposées sur la peau. - Rincer la peau à l'eau/se doucher.</p>	<p>Après contact cutané: Ne pas étirer les vêtements. Laver abondamment à l'eau et au savon. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.</p>
4.1	<p>Après contact oculaire: Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.</p>	<p>Après contact oculaire: Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 15 minutes à l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.</p>
4.1	<p>Après ingestion: Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.</p>	<p>Après ingestion: Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.</p>
4.2	<p>Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.</p>	<p>Principaux symptômes et effets, aigus et différés</p>
4.2		<p>En cas d'inhalation: Peut irriter les voies respiratoires.</p>
4.2		<p>En cas de contact avec la peau: Provoque une irritation cutanée.</p>
4.2		<p>En cas de contact avec les yeux: Provoque une sévère irritation des yeux.</p>
4.2		<p>En cas d'ingestion: Peut provoquer une irritation gastro-intestinale.</p>
4.3	<p>Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires: aucune</p>	<p>Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires: Pour des conseils spécialisé, les médecins doivent contacter le Centre Antipoisons.</p>
5.1	<p>Moyens d'extinction appropriés: Le produit est non combustible, coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement</p>	<p>Moyens d'extinction appropriés: L'eau pulvérisée; Mousse résistant aux alcools; Poudre d'extincteur à sec; Dioxyde de carbone (CO₂)</p>
5.2	<p>Produits de combustion dangereux: monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO₂)</p>	<p>Produits de combustion dangereux: En cas d'incendie, des vapeurs et fumées peuvent être produites. Le produit est non combustible.</p>



Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Thermon Heat Transfer Compound Grade T-3

Numéro de la version: 2.0

Remplace la version de: 14.12.2015 (GHS 1)

Révision: 09.02.2021

Rubrique	Inscription ancienne (texte/valeur)	Inscription courante (texte/valeur)
5.3	Conseils aux pompiers: En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.	Conseils aux pompiers: Tenir les récipients au frais en les arrosant d'eau. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.
5.3		Équipements de protection particuliers des pompiers: Appareil respiratoire autonome (EN 133). Vêtement de protection standard pour les pompiers.
6.1	Pour les non-secouristes: Mettre les personnes à l'abri.	Pour les non-secouristes: Mettre les personnes à l'abri. Aérer la zone touchée.
6.1	Pour les secouristes: Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.	Pour les secouristes: Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
6.3	Conseils concernant le nettoyage d'un déversement: Ramasser mécaniquement. Essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison).	Conseils concernant le nettoyage d'un déversement: À l'état non durci, le matériau est une pâte visqueuse. Le composé est soluble dans l'eau et peut être dilué avec de l'eau. Le composé durcira, s'il n'est pas dilué, à l'air. Le durcissement est accéléré par l'application de chaleur. À l'état durci, grattez, ciselez ou meulez les zones et récupérez les résidus secs. Recueillir dans un récipient fermé. Ce matériau et son contenant doivent être éliminés de manière sûre et conformément à la législation locale.
6.3		Méthodes de confinement: Utilisation des matériaux adsorbants.
6.3	Toute autre information concernant les déversements et les dispersions: Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.	Toute autre information concernant les déversements et les dispersions: Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. À l'état non durci, le matériau est une pâte visqueuse. Le composé est soluble dans l'eau et peut être dilué avec de l'eau. Le composé durcira, s'il n'est pas dilué, à l'air. Le durcissement est accéléré par l'application de chaleur. À l'état durci, grattez, ciselez ou meulez les zones et récupérez les résidus secs. Recueillir dans un récipient fermé. Ce matériau et son contenant doivent être éliminés de manière sûre et conformément à la législation locale.
7.1	• Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières: Utilisation d'une ventilation locale et générale. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.	- mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières: Utilisation d'une ventilation locale et générale. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
7.1		- manipulation de substances ou de mélanges incompatibles: Ne pas mélanger avec des acides.
7.2	Substances ou mélanges incompatibles: Conserver dans un endroit frais à l'écart des acides, des lessives, des sels de métaux lourds et des matières réduites. Composés d'ammonium.	- substances ou mélanges incompatibles: Conserver à l'écart des lessives, métaux lourds et ses sels, réducteurs, composés d'ammonium, acides.
7.2		Protéger contre l'exposition externe tel(s) que: Températures hautes. Rayonnement UV/la lumière naturelle.



Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Thermon Heat Transfer Compound Grade T-3

Numéro de la version: 2.0

Remplace la version de: 14.12.2015 (GHS 1)

Révision: 09.02.2021

Rubrique	Inscription ancienne (texte/valeur)	Inscription courante (texte/valeur)
7.2	Considération des autres conseils	Considération des autres conseils: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker séparément des acides, des métaux réactifs et des sels d'ammonium. Stocker dans des contenants en acier ou en plastique propres. Ne pas stocker dans des conteneurs en aluminium, fibre de verre, cuivre, laiton, zinc ou acier galvanisé.
7.2	<ul style="list-style-type: none">Exigences en matière de ventilation: Utilisation d'une ventilation locale et générale.	
7.2		Température de stockage: Température ambiante
7.3	Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Non pertinent.	Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Il n'y a aucune information additionnelle.
8.2	Contrôles techniques appropriés: Ventilation générale.	Contrôles techniques appropriés: Fournir une ventilation d'extraction générale et locale adéquate.
8.2	Protection des yeux/du visage: Utilisation des lunettes de protection avec une protection sur les côtés. (EN 166).	Protection des yeux/du visage: protection obligatoire des yeux Utilisation des lunettes de protection avec une protection sur les côtés (EN 166).
8.2	Protection de la peau	Protection de la peau: Vêtements de protection (EN 340 & EN ISO 13688).
8.2	<ul style="list-style-type: none">protection des mains: Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. En cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.	Protection des mains: protection obligatoire des mains Porter des gants appropriés. Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
8.2	<ul style="list-style-type: none">type de matière: NR: caoutchouc naturel, latex	Type de matière: PVC: polychlorure de vinyle, PE: polyéthylène, NP: néoprène, Caoutchouc nitrile/butadiène, EVAL: Ethyl vinyl alcohol laminate, Vinyle
8.2		Épaisseur de la matière: Utiliser des gants avec un minimum épaisseur de la matière: $\geq 0,38$ mm.
8.2	<ul style="list-style-type: none">mesures de protection diverse: Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. Se laver les mains soigneusement après manipulation.	- mesures de protection diverse: Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Prévoir des fontaines oculaires et des douches de sécurité au travail.
8.2	Protection respiratoire: Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Filtre à particules (EN 143). P3 (filtre au moins 99,95 % des particules atmosphériques, code couleur: blanc).	Protection respiratoire: Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. P3 (filtre au moins 99,95 % des particules atmosphériques, code couleur: blanc).



Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Thermon Heat Transfer Compound Grade T-3

Numéro de la version: 2.0

Remplace la version de: 14.12.2015 (GHS 1)

Révision: 09.02.2021

Rubrique	Inscription ancienne (texte/valeur)	Inscription courante (texte/valeur)
8.2	Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement: Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.	Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement: Prendre les précautions appropriées pour éviter une libération incontrôlée dans l'environnement. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.
9.1	Aspect	
9.1	Couleur: noir	Couleur: gris anthracite
9.1	Point de fusion/point de congélation: non déterminé	Point de fusion/point de congélation: 0 °C
9.1	Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 214 - 216 °C	Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 101 - 102 °C à 760 mmHg
9.1	Inflammabilité (solide, gaz): non pertinent (fluide) non inflammable	Inflammabilité: non combustible
9.1	Limites d'explosivité: non déterminé	Limites inférieure et supérieure d'explosion: LIE: LSE: non déterminé
9.1	Taux d'évaporation: non déterminé	
9.1		Température de décomposition: non pertinent
9.1	(valeur de) pH: 11	(valeur de) pH: 10 - 12
9.1		Viscosité cinématique: non déterminé
9.1	Solubilité(s): non déterminé	Solubilité(s)
9.1	Viscosité: non déterminé	
9.1	Propriétés explosives: aucune	
9.1	Propriétés comburantes: aucune	
9.1		Solubilité dans l'eau: 50 % soluble
9.1	Densité relative: Des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles.	Densité relative: 1,6 (eau = 1)
9.1		Caractéristiques des particules: non pertinent (liquide)
9.2	Autres informations: Sans importance.	Autres informations
9.2		Informations concernant les classes de danger physique: classes de danger selon SGH (dangers physiques): non pertinent
9.2		Autres caractéristiques de sécurité: il n'y a aucune information additionnelle



Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Thermon Heat Transfer Compound Grade T-3

Numéro de la version: 2.0

Remplace la version de: 14.12.2015 (GHS 1)

Révision: 09.02.2021

Rubrique	Inscription ancienne (texte/valeur)	Inscription courante (texte/valeur)
10.1	Réactivité: Concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".	Réactivité: Cette matière n'est pas réactive dans des conditions d'ambiance normales.
10.2	Stabilité chimique: Voir en bas "Conditions à éviter".	Stabilité chimique: Le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.
10.4	Conditions à éviter: Une température élevée provoquera un effet de durcissement, souhaité pour l'utilisation du produit.	Conditions à éviter: Une température élevée provoquera un effet de durcissement, souhaité pour l'utilisation du produit. Il n'y a pas d'effet connu sur le matériau en cas d'exposition à la lumière ou aux chocs.
10.4	Contraintes physiques, qui pourraient donner lieu à une situation dangereuse et devront être évitées: chocs forts	
11.1	Corrosion/irritation cutanée: Provoque une irritation cutanée.	Corrosion/irritation cutanée: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
11.1	Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux: Provoque une sévère irritation des yeux.	Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux: Provoque de graves lésions des yeux.
11.1	Résumé de l'évaluation des propriétés CMR: N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales, cancérigène ni toxique pour la reproduction.	
11.1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT): N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles.	
11.1		Mutagénicité sur cellules germinales: N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.
11.1		Cancérogénicité: N'est pas classé comme cancérigène.
11.1		Toxicité pour la reproduction: N'est pas classé comme toxique pour la reproduction.
11.1		Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: Peut irriter les voies respiratoires.
11.1		Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée: N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).
11.2		Informations sur les autres dangers: Il n'y a aucune information additionnelle.
12.1	Biodégradation: Les substances pertinentes du mélange sont facilement biodégradables.	



Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Thermon Heat Transfer Compound Grade T-3

Numéro de la version: 2.0

Remplace la version de: 14.12.2015 (GHS 1)

Révision: 09.02.2021

Rubrique	Inscription ancienne (texte/valeur)	Inscription courante (texte/valeur)
12.2	<p>Persistence et dégradabilité: Ce matériau n'est pas persistant dans les systèmes aquatiques. Son pH élevé (si non dilué et/ou non neutralisé) est intensément nocif pour la vie aquatique. Le matériau dilué se dépolymérise rapidement pour donner de la silice dissoute (sous une forme qui n'est pas différente de la silice naturelle dissoute). Il ne contribue pas à la DBO. Ce matériau ne se bioaccumule pas sauf dans les espèces qui emploient la silice comme matériau structurel, par exemple les éponges siliceuses et les diatomées. Un dépassement de la concentration maximale de silice dissoute ne stimulera pas la croissance des populations de diatomées. Ni la silice ni le sodium ne vont se concentrer de manière sensible le long de la chaîne alimentaire.</p>	<p>Persistence et dégradabilité: Ce matériau n'est pas persistant dans les systèmes aquatiques. Son pH est élevé (non dilué et/ou non neutralisé), ce qui est extrêmement nocif pour la vie aquatique. Le matériau dilué se dé-polymérise rapidement pour donner de la silice dissoute (non distinguable de la silice dissoute naturelle). Il ne contribue pas à la DBO. Ce matériau ne se bioaccumule pas sauf dans les espèces qui utilisent la silice comme matériau de structure comme les éponges siliceuses et les diatomées. L'ajout d'un excès de silice dissoute au-delà des concentrations limites ne stimulera pas la croissance des populations de diatomées. Ni la silice ni le sodium ne se bio-concentreront sensiblement le long de la chaîne alimentaire.</p>
13.1	Méthodes de traitement des déchets	<p>Méthodes de traitement des déchets: Éliminer le composé durci dans une installation de traitement des déchets industriels ou une décharge disposant des permis appropriés. En variante, le composé durci peut être éliminé dans une installation d'incinération de déchets ayant les autorisations appropriées. Empêcher les rejets dans les cours d'eau ou les réseaux d'égouts.</p>
13.1	<p>Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées: Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.</p>	<p>Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées: Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éviter le rejet dans l'environnement.</p>
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU: non pertinent	Désignation officielle de transport de l'ONU: pas attribué
16	<p>Principales références bibliographiques et sources de données: - Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2015/830/UE - Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP, UE SGH)</p>	<p>Principales références bibliographiques et sources de données: Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2020/878/UE. Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).</p>
16	<p>Clause de non-responsabilité: Les données sont présentées en toute bonne foi et sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles ont pour objet de décrire le composé ainsi que les précautions de sécurité adéquates. Ces informations ne tiennent pas lieu de spécification de produit. Aucune garantie, expresse ou implicite, n'est donnée par les présentes. Les procédures recommandées en matière d'hygiène industrielle et de manipulation sans danger sont supposées être généralement applicables. Les utilisateurs devront toutefois examiner ces recommandations dans le contexte spécifique de l'utilisation prévue et déterminer si elles sont appropriées.</p>	<p>Clause de non-responsabilité: Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.</p>



Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Thermon Heat Transfer Compound Grade T-3

Numéro de la version: 2.0
Remplace la version de: 14.12.2015 (GHS 1)

Révision: 09.02.2021

Abréviations et acronymes

Abr.	Description des abréviations utilisées
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)
DMEL	Derived Minimal Effect Level (dose dérivée avec effet minimum)
DNEL	Derived No-Effect Level (dose dérivée sans effet)
EC50	Effective Concentration 50 % (Concentration efficace 50 %). La CE50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant 50 % de modifications de la réponse (e50.: sur la croissance) au cours d'une période donnée
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
ELINCS	European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées)
ErC50	≡ CE50: dans cette méthode, la concentration de la substance à étudier qui provoque une réduction de 50 %, soit de la croissance (CE50b), soit du taux de croissance (CE50r) par rapport au témoin
Eye Dam.	Causant des lésions oculaires graves
Eye Irrit.	Irritant oculaire
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
INRS	Aide mémoire technique INRS sur les valeurs limites d'exposition (ED 984) (http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%20984)
LC50	Lethal Concentration 50 % (concentration létale 50 %): la CL50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant une létalité de 50 % au cours d'une période donnée
LD50	Lethal Dose 50 % (dose létale 50 %): la DL50 correspond à la dose d'une substance testée entraînant une létalité à 50 % au cours d'une période donnée
LIE	Limite inférieure d'explosivité (LIE)
LSE	Limite supérieure d'explosivité (LSE)
NLP	No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères)
No CE	L'inventaire CE (EINECS, ELINCS et NLP) est la source pour le numéro CE comme identifiant des substances dans l'Union européenne
NOEC	No Observed Effect Concentration (concentration sans effet observé)
No index	Le numéro index est le code d'identification attribué à la substance à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique



Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Thermon Heat Transfer Compound Grade T-3

Numéro de la version: 2.0
Remplace la version de: 14.12.2015 (GHS 1)

Révision: 09.02.2021

Abr.	Description des abréviations utilisées
PNEC	Predicted No-Effect Concentration (concentration prédite sans effet)
ppm	Parties par million
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
Skin Corr.	Corrosif pour la peau
Skin Irrit.	Irritant pour la peau
STOT SE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
SVHC	Substance of Very High Concern (substance extrêmement préoccupante)
VLCT	Valeur limite court terme
VME	Valeur limite de moyenne d'exposition
vPvB	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

Principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2020/878/UE.

Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

Procédure de classification

Propriétés physiques et chimiques: La classification est fondée sur un mélange testé.

Dangers pour la santé, Dangers pour l'environnement: La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans le chapitre 2 et 3)

Code	Texte
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Clause de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.